



# COMPTE-RENDU SUCCINCT/ LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE  
DU JEUDI 29 FEVRIER 2024  
à 18h00 - Espace Agnès Sorel à LOCHES**



Communauté de Communes  
Loches Sud Touraine  
12 avenue de la Liberté  
37600 Loches  
Tél. : 02 47 91 19 20  
accueil@lochessudtouraine.com

**SEANCE PLENIERE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024 à 18H**  
**Espace Agnès Sorel à LOCHES**

**Assistaient à la réunion :**

Jean-Jacques MEUNIER  
Philippe MÉREAU – Sophie METADIER  
Jean-Claude GALLAND  
Bernard MEREAU  
Charlie GILLET  
Marc de BECDELIEVRE  
Dominique MAURICE  
Nathalie BARRANGER - Frédéric VAILLANT  
Serge GERVAIS  
Marie-Thérèse BRUNEAU  
Pascal DUGUÉ  
Etienne ARNOULD  
Jean-Paul GAULTIER  
Jacqueline HUCHET  
Alain ROCHER  
Maryline COLLIN-LOUAULT - Chantal GUERLINGER  
Michel LAVERGNE  
Jean-Louis CHAMPIGNY  
Gilles CHAPOTON  
Gérard HENAULT  
Olivier FLAMAN - Catherine MERLET  
Alain MOREVE  
Emmanuelle POISSON  
Franck HIDALGO  
Claude VERON  
Christophe ADJADJ  
Eric DENIAU  
Jean-François CRON  
M-Laure DURAND – Michel GUIGNAudeau - François-Xavier KISTNER  
Marc ANGENAULT – Fernando GAETE IBARRA – Franck GEORGET  
Chantal JAMIN - Anne PINSON – Didier RAAS  
Marie-Nicole SUZANNE - Louis TOULET  
Nisl JENSCH  
Bernard PIPEREAU  
Gérard DUBOIS  
Frédéric GAULTIER  
Eric MOREAU  
Dominique FRELON  
Bernard GAULTIER  
Jean-Paul CHARRIER  
Loïc BABARY – Christine BEFFARA  
Patrick PASQUIER  
Joël PINGUET  
Cécile DERUYVER-AVERLAND  
Pascal REAU  
Caroline KRIER  
Régine REZEAU  
Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES  
Nicole THIBAUT  
Maryse GARNIER  
Jacky PERIVIER – Sylvie VELLUET

AZAY-SUR-INDRE  
BEAULIEU-LES-LOCHES  
BETZ-LE-CHATEAU  
BOSSÉE  
BOURNAN  
BOUSSAY  
CHAMBON  
CHAMBOURG-SUR-INDRE  
CHARNIZAY  
CHAUMUSSAY  
CHÉDIGNY  
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS  
CIRAN  
CORMERY  
CUSSAY  
DESCARTES  
DESCARTES  
DOLUS LE SEC  
DRACHÉ  
FERRIERE-LARCON  
GENILLÉ  
LA CELLE-GUENAND  
LA CELLE-SAINT-AVANT  
LA GUERCHE  
LE GRAND PRESSIGNY  
LE LIEGE  
LE LOUROUX  
LE PETIT-PRESSIGNY  
LIGUEIL  
LOCHES  
LOCHES  
LOCHES  
LOCHÉ-SUR-INDROIS  
MANTHELAN  
MARCÉ-SUR-ESVES  
MONTRÉSOR  
NOUANS-LES-FONTAINES  
PAULMY  
PERRUSSON  
PREUILLY-SUR-CLAISE  
REIGNAC-SUR-INDRE  
SAINT-HIPPOLYTE  
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN  
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS  
SAINT-SENOCH  
SENNEVIERES  
SEPMES  
TAUXIGNY-SAINT-BAULD  
TOURNON-SAINT-PIERRE  
VILLELOIN COULANGÉ  
YZEURES-SUR-CREUSE

### **Pouvoirs :**

François LION à Franck HIDALGO  
Michel ALONSO à Etienne ARNOULD  
Pascale MOREL à Patrick PASQUIER  
Jean-Louis DUMORTIER à Jean-Jacques MEUNIER  
Monique GONZALEZ à Maryline COLLIN-LOUAULT  
Bruno MEREAU à Michel LAVERGNE  
Joël MOREAU à Chantal GUERLINGER  
Gilbert SABARD à Philippe MEREAU  
Valérie GERVES à Marc ANGENAULT  
Frédérique LACAZE à Louis TOULET  
Marie-Eve MILLON à Bernard PIPEREAU  
Dominique COINTRE à Dominique FRELON  
Jacky CHARBONNIER à Eric MOREAU  
Annie PUSSIOT-CRAVATTE à Bernard GAULTIER  
Gérard MARQUENET à Pascal REAU

BARROU  
BEAUMONT-VILLAGE  
BRIDORÉ  
CHANCEAUX-PRES-LOCHES  
DESCARTES  
DESCARTES  
DESCARTES  
FERRIERE-SUR-BEAULIEU  
LOCHES  
LOCHES  
MANTHELAN  
NEUILLY-LE-BRIGNON  
ORBIGNY  
PERRUSSON  
VERNEUIL-SUR-INDRE

### **Excusés – Absents :**

Christophe DUJON  
François LION – Sandrine NONET  
Madeleine LAROCHE  
Michel ALONSO – Sandra BEZANNIER  
Alain GUERIN  
Pascale MOREL – Thierry BUSSONNAIS  
Jean-Louis DUMORTIER - Françoise CHAPERON  
Patrick MERCIER  
Pascal DEBAUD  
Monique GONZALEZ - Bruno MEREAU – Joël MOREAU  
Régis GIRARD  
Jean-Luc BUSIN  
Gilbert SABARD – Franck PAINEAU  
Yannick PEROT  
Martine TARTARIN  
Christophe LE ROUX  
Valérie GERVES – Frédérique LACAZE  
Anaïs AVRIL  
Marie-Eve MILLON  
Marie RONDWASSER  
Dominique COINTRE – Valérie GAILLARD  
Jacky CHARBONNIER – Patrick BOURDAIS  
Annie PUSSIOT-CRAVATTE  
Francis BAISSON  
Michel DUGRAIN  
Gérard MARQUENET – Rémi JEULAND  
Vincent MEUNIER  
GUEROIS Carole

ABILLY  
BARROU  
BEAULIEU-LES-LOCHES  
BEAUMONT-VILLAGE  
BOSSAY-SUR-CLAISE  
BRIDORÉ  
CHANCEAUX-PRES-LOCHES  
CIVRAY-SUR-ESVES  
CORMERY  
DESCARTES  
DOLUS LE SEC  
ESVES-LE-MOUTIER  
FERRIERE-SUR-BEAULIEU  
LA CELLE-SAINT-AVANT  
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN  
LE GRAND PRESSIGNY  
LOCHES  
LOUANS  
MANTHELAN  
MOUZAY  
NEUILLY-LE-BRIGNON  
ORBIGNY  
PERRUSSON  
SAINT-FLOVIER  
VARENNES  
VERNEUIL-SUR-INDRE  
VILLEDOMAIN  
VOU

Vincent LOUAULT  
Henri ALFANDARI

Sénateur  
Député

### **Assistaient en outre à la réunion :**

Frédéric PRUNIER

Conseil de Développement

Jean-Baptiste FOUREST, DGS  
Solange DE MATTOS  
Abdou-Karim DIOP, DGA  
Ingrid JAMIN, DGA  
Claire SAINT-LAURENT, DGA

LOCHES SUD TOURAINE  
LOCHES SUD TOURAINE  
LOCHES SUD TOURAINE  
LOCHES SUD TOURAINE  
LOCHES SUD TOURAINE

**Madame Elisabeth VIALLES a été élue secrétaire de séance.**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

### **1- Attribution d'une subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au titre de l'année 2024**

**A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 358 000 € au CIAS de Loches Sud Touraine pour 2024.
- **RAPPELLE** qu'un acompte de 110 000 € a déjà été versé au CIAS conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2023.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif du budget principal 2024.

### **2- Approbation des comptes de gestion 2023**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes.

### **3- Vote des comptes administratifs 2023 : élection du Président de séance**

**A l'unanimité, le conseil communautaire :**

- **VALIDE** le principe du vote à main levée.
- **ÉLIT** le Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes : Monsieur Marc ANGENAULT.

### **4- Budget principal : approbation du compte administratif 2023**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal.

### **5- Budget annexe « Développement économique et touristique » : approbation du compte administratif 2023**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe « Développement économique et touristique ».

### **6- Budget annexe « Eau régie » : approbation du compte administratif 2023**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe « Eau régie ».

#### **7- Budget annexe « Assainissement » : approbation du compte administratif 2023**

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe « Assainissement ».

#### **8- Budget annexe « Déchets ménagers TEOM » : approbation du compte administratif 2023**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe « Déchets ménagers TEOM ».

#### **9- Budgets annexes « Lotissements » et « Zones d'Activités Economiques » : approbation des comptes administratifs 2023**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2023 des budgets annexes « Lotissements » et « Zones d'activités » gérés en comptabilité de stocks.

#### **10- Ouverture de crédits en dépenses d'investissement : autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote des budgets**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, du budget annexe « Développement économique et touristique » et du budget annexe « Déchets ménagers » avant le vote des budgets primitifs.
- **DIT** que ces crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2024 concernés.

#### **11- Budget principal : affectation du résultat 2023**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal de la façon suivante au budget primitif 2024 :

<b>Affectation au compte 1068 recettes d'investissement budget primitif 2024</b>	<b>203 829,86 €</b>
<b>Ouverture de crédits au compte 001 dépenses d'investissement budget primitif 2024</b>	<b>335 540,86 €</b>
<b>Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024</b>	<b>6 802 021,96 €</b>

#### **12- Budget annexe « Développement économique et touristique » : affectation du résultat 2023**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe « Développement économique et touristique » de la façon suivante au budget primitif 2024 :

<b>Ouverture de crédits au compte 001 recettes d'investissement budget primitif 2024</b>	<b>1 096 084,23 €</b>
<b>Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024</b>	<b>677 585,00 €</b>

### 13- Budget annexe « Eau régie » : affectation du résultat 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2023 du budget annexe « Eau » (régie à autonomie financière) de la façon suivante au budget primitif 2024 du budget eau régie :

Affectation au compte 1068 recettes d'investissement budget primitif 2024	245 918,12 €
Ouverture de crédits au compte 001 recettes d'investissement budget primitif 2024	321 726,88 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	2 814 471,95 €

### 14- Budget annexe « Assainissement » : affectation du résultat 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2023 du budget annexe « Assainissement » de la façon suivante au budget primitif 2024 :

Affectation au compte 1068 recettes d'investissement budget primitif 2024	1 441 369,46 €
Ouverture de crédits au compte 001 dépenses d'investissement budget primitif 2024	1 133 595,46 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	2 683 405,54 €

### 15- Budget annexe « Déchets ménagers TEOM » : affectation du résultat 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe « Déchets ménagers » de la façon suivante au budget primitif 2023 :

Affectation au compte 1068 recettes d'investissement budget primitif 2024	360 499,16 €
Ouverture de crédits au compte 001 recettes d'investissement budget primitif 2024	387 402,84 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	927 955,37 €

### 16- Budgets annexes « Lotissements » et « Zones d'Activités Economiques » : affectation des résultats 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2023 des 9 budgets annexes de lotissements ou de zones d'activités gérés en comptabilité de stocks au **compte 002 sur les budgets primitifs 2024** :

#### Budget annexe Lotissement artisanal Bois de Ré à BETZ

Ouverture de crédits au compte 001 recettes d'investissement budget primitif 2024	4,00 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	0,78 €

#### Budget annexe Lotissement artisanal Val au Moine à Descartes

Ouverture de crédits au compte 001 recettes d'investissement budget primitif 2024	40 863,63 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	1,79 €

#### Budget annexe Lotissement artisanal zonz du Rond à Preuilly

Ouverture de crédits au compte 001 recettes d'investissement budget primitif 2024	146 874,97 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	2 949,63 €

### **Budget annexe Lotissement artisanal Yzeures sur Creuse**

Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	279 592,04 €
---	--------------

### **Budget annexe ZA Sepmes**

Ouverture de crédits au compte 001 dépenses d'investissement budget primitif 2024	174 931,25 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	174 931,25 €

### **Budget annexe ZA Draché**

Ouverture de crédits au compte 001 dépenses d'investissement budget primitif 2024	119 740,19 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	119 740,19 €

### **Budget annexe ZA Cussay**

Ouverture de crédits au compte 001 dépenses d'investissement budget primitif 2024	8 801,53 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	8 801,53 €

### **Budget annexe ZA Manthelan**

Ouverture de crédits au compte 001 dépenses d'investissement budget primitif 2024	335 803,87 €
Affectation au compte 002 recettes de fonctionnement budget primitif 2024	335 803,87 €

### **Budget annexe Lotissement « Les Morinières » Descartes**

Pas d'affectation de résultats.

## **17- Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2023**

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de l'état récapitulatif annuel 2023 des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil communautaire.

## **18- Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour 2024**

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui a été organisé en séance.

## **19- Ancienne décharge contrôlée de la Baillaudière à Chanceaux-près-Loches - Déclassement**

A la majorité, le conseil communautaire :

- **CONSTATE** la désaffectation de l'ancienne décharge contrôlée du site de La Baillaudière.
- **APPROUVE** le déclassement de l'ancienne décharge contrôlée de la Baillaudière à CHANCEAUX-PRES-LOCHES, sise les parcelles C n°25, 283, 290, 329, 331, 452 et 453, du domaine public de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces permettant l'exécution de cette délibération.

**20- Eau potable : Accords-cadres pour l'automatisation de la relève des compteurs d'eau potable – Autorisation de signer**

**A la majorité, le conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les accords-cadres pour l'automatisation de la relève des compteurs d'eau potable pour une durée de trois ans ferme, pour les prix unitaires du bordereau des prix unitaires et pour les montants minimum et maximum suivants :

N° et intitulé du lot	Entreprise	Montant minimum en € HT sur 36 mois	Montant maximum en € HT sur 36 mois
1 - Fourniture de systèmes de comptage, modules radio, systèmes de relève à distance	DIEHL METERING SAS 67 rue du Rhône 68304 SAINT LOUIS CEDEX	300 000	930 000
2 – Installation des compteurs d'eau	OCEA SMART BUILDING 2 rue de la Mouchetière 45140 INGRE	100 000	470 000

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la régie « Eau potable » de la Communauté de communes.

**21- Ressources humaines : Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics éligibles conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.
- **DÉCIDE** de déterminer, en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, les montants forfaitaires prévus au I de l'article 5 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, soit les montants suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- **DÉCIDE** de prévoir un versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois avant le 30 juin 2024.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

## 22- Ressources humaines : Rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

*Affichage le 6 mars 2024.*

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

  
Gérard HENAULT